

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE JEUDI 19 JUIN 2025 À 7h49 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Dany Boyer

MAIRE SUPPLÉANT

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétreault, siège no 1  
Vicky Bombardier, siège no 2  
Daniel Lacroix, siège no 3  
Julien Bussièrès, siège no 6

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Pierre Tétrault, maire  
Dany St-Amant, siège no 5

Sont également présent : Me Karine Boucher, directrice générale  
Me Julie Waite, greffière

### CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

#### Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 17 juin 2025, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Me Julie Waite, greffière

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire suppléant Dany Boyer déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

#### ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL – SERVICE DE L'URBANISME
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

**203-25-06-19**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE »

**204-25-06-19**

**EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL – SERVICE DE L'URBANISME**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'engagement de monsieur Frédéric Frigault, à titre d'inspecteur municipal de la Ville de Valcourt, selon les termes de l'entente d'engagement convenue entre ce dernier et la Ville;

QUE cet engagement soit conditionnel aux vérifications des antécédents judiciaires et des références de monsieur Frigault, le tout à la satisfaction de la Ville;

QUE l'entrée en poste de monsieur Frigault, le cas échéant, soit fixée le ou vers le 7 juillet 2025 et celui-ci sera soumis à une période de probation de 6 mois;

QUE monsieur Frigault soit rémunéré selon l'échelle salariale négociée avec la Ville et qu'il bénéficie de tous les avantages reliés à sa fonction, selon les modalités et termes prévus au Manuel de l'employé de la Ville de Valcourt;

QUE madame Karine Boucher, directrice générale, soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente d'engagement;

QUE le Conseil municipal nomme monsieur Frigault à titre d'employé de la Ville désigné par ce conseil pour l'application des règlements suivants :

- 474.1 (Complémentaire au règlement général);
- 543 (Occupation du domaine public);
- 560 (Zonage);
- 561 (Lotissement);
- 655 (Construction);
- 564 (Conditions d'émission des permis de construction);
- 569 (en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable)
- 613 (Démolition d'immeubles);
- 615 (PIIA);
- 616 (Usages conditionnels);
- 627 (Clapets antiretours);
- 629 (Général);
- 635 (Salubrité, Occupation et entretien des bâtiments);
- 638 (Dérogations mineures);
- 640 (PPCMOI);
- 644 (Contrôle et gestion des matières résiduelles);
- 650 (Permis et certificats);
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, c. S-3.1.02, r.1);
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r.22);
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, c. Q-2, r.35.2);
- Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (RLRQ, c. Q-2, r.32.2);

Ou tout règlement remplaçant ou amendant lesdits règlements et lui confère à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu de ces règlements, incluant le pouvoir de délivrer des constats d'infraction;

QUE la Ville paye l'adhésion de l'inspecteur municipal à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

ADOPTÉE »

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**205-25-06-19**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 7h56.

ADOPTÉE »

---

Pierre Tétrault, Maire

---

M<sup>e</sup> Julie Waite, Greffière